



Délibération n° 2026-03-03/15

Nombre de membres

En exercice : 31

Présents : 19

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six

et le 3 mars, à 18 heures 30,

le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Mairie de Saint Martial

Date de la convocation : 25/02/2026

Date de l'affichage : 25/02/2026

Présents :

BRISSAC : PONGAN Delphine

CAZILHAC : COMPAN Pierre, SERVIER-CANAC Magali

GANGES : CANARD Bruno, CAUMON Bernard, FABRIER Gérard, FRATISSIER Michel, HOST Benoit

GORNIES : POVREAU Joël

LAROQUE : CIRIBINO Pierrick, AGRANIER Mary-José, TRICOU Julien

MONTOULIEU : CHAFIOL Guilhem

MOULES ET BAUCELS : CÉLÉRIER Daniel, MOLIERES Jean-François

SAINT JULIEN DE LA NEF : FAIDHERBE Lucas

SAINT MARTIAL : JUTTEAU Françoise

ST ROMAN DE CODIERES : VILLARET Luc

SUMENE : GEORGES Coralie

Absents représentés :

GANGES: VIALA Antoinette par CAUMON Bernard

SANTNER Muriel par HOST Benoit

LAROQUE : RICOME Géralde par AGRANIER Mary-José

SAINT BAUZILLE DE PUTOIS : ALLE Oscar par CHAFIOL Guilhem

MOTARD Anne-Marie par JUTTEAU Françoise

SUMENE : LAMBERT Lucas par GEORGES Coralie

Absents :

AGONES : RIGAUD Véronique

CAZILHAC : ROUVIERE Christian

GANGES : CHANTON Bruno, FINO Sophie

SAINT BAUZILLE DE PUTOIS : BURDIN Jean

SUMENE : CASTANIER Pascale

Objet n°15 : Convention d'objectif 2026 avec l'amicale du personnel

M. le Président rappelle au conseil de communauté que la collectivité adhère, au profit de ses agents, à l'association « l'amicale du personnel municipal de la ville de Ganges et de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises » dont l'objet est l'amélioration des conditions matérielles et morales de ses adhérents, la cohésion entre les membres du personnel et le resserrement des liens ainsi que la participation à des activités sociales, éducatives et culturelles.

Compte tenu du montant de la subvention annuelle accordée à cette association, il convient de rédiger une convention d'objectif dont les signataires seront l'association, la communauté de communes et la ville de Ganges.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-15-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- **Approuve la convention d'objectif 2026 avec l'amicale du personnel;**
- **Autorise le Président à signer la convention ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.**

Pour extrait conforme,
Ganges, le 4 mars 2026

Le Président,
Michel FRATISSIER.

